

NOMINATIONS

Prix **ORANGE**



Monsieur Jean-Claude St-Onge

Le philosophe et auteur Jean-Claude St-Onge persiste et signe en publiant, en 2013, « Tous fous ? L'influence de l'industrie pharmaceutique sur la psychiatrie ». L'ouvrage dénonce la fabrication de « maladies mentales », la médicalisation des problèmes sociaux et cible les thèses de la biopsychiatrie, selon lesquelles la détresse psychologique résulterait d'un déséquilibre chimique dans le cerveau, et ce, en faisant fi du contexte social et personnel des personnes concernées. M. St-Onge remet aussi en question la prescription massive de psychotropes alors que leurs effets secondaires sont tout aussi dévastateurs que sous-estimés.

Par ailleurs, tel un îlot de fraîcheur, l'ouvrage se conclut par un chapitre portant sur les alternatives.

L'Écho des femmes de la Petite Patrie

L'Écho des femmes de la Petite Patrie offrait en 2013 « Il était une fois... les Dames de cœur », un guide d'accompagnement en intervention et animation féministe en santé mentale. Élaboré à partir de plus de 20 ans de récits d'expériences et d'apprentissage collectif, ce guide s'adresse à toutes les personnes qui veulent écouter, comprendre et agir en santé mentale à partir d'une approche respectueuse et innovatrice. Il comprend, entre autres, une analyse de la pauvreté, de la violence, de la socialisation des femmes et leurs impacts sur la santé mentale. Le guide aborde également le thème de la vision critique à l'égard de la médication et celui de la victimisation secondaire. Un outil de qualité pour se réapproprier son pouvoir et l'importance de l'action collective.

Handicap-Vie-Dignité, Michel Allard et le Cabinet Ménard, Martin

En 2013, après plus de 14 ans pour obtenir justice, une entente a été conclue avec la Résidence Saint-Charles-Borromée, aujourd'hui connue sous le nom de CHSLD Centre-ville de Montréal. À l'époque, les sévices (hygiène, alimentation, surmédication, etc.) subis par Mme Gisèle Allard (requérante, aujourd'hui décédée) dans les années 90 avaient inquiété Hélène Rumak (Handicap-Vie-Dignité) et Johanne Ravenda (curatrice). Or, Mme Allard n'était pas seule à subir de tels abus de droits. Le recours collectif s'organise en 1999. C'était la première fois qu'un tribunal autorisait un recours collectif contre un hôpital québécois. Le montant du règlement est de 8 000 000 \$ ce qui comprend les sommes allouées au Fonds Gisèle Allard pour améliorer la qualité de vie des résidents et au Fonds Hélène Rumak pour informer les usagers de leurs droits. Pour Me Jean-Pierre Ménard, cette entente marquera un « tournant historique dans le traitement des sans-voix de notre système de santé » (Le Devoir, 20 avril 2013).



Prix **CITRON**

Le Centre de santé et de services sociaux de Gatineau

En janvier 2013, le Protecteur du citoyen a reçu un signalement à l'effet que des personnes hospitalisées aux unités psychiatriques de l'Hôpital Pierre-Janet et de l'Hôpital de Gatineau, relevant tous les deux du CSSS de Gatineau, subissaient de longs retraits à leur chambre, parfois pendant plusieurs jours, sans qu'elles puissent en sortir. L'enquête menée par le Protecteur du citoyen a démontré que ces mesures appelées notamment « plan de chambre » ou « retrait à la chambre », n'étaient pas considérées comme des mesures de contrôle par les membres de l'équipe traitante alors qu'elles auraient dû l'être. Or, les mesures de contrôle ont un cadre légal d'application nécessitant le consentement de la personne ; il est aussi nécessaire d'en déclarer l'utilisation et d'en faire le suivi. Qui plus est, dans un cas, l'enquête du Protecteur démontre que la collaboration de la personne hospitalisée a été obtenue en négociant ou en suspendant ses droits de sortie ou ses cigarettes.

Le syndicat du Collège des médecins

Le bureau du syndicat du Collège des médecins a pour mission d'être le gardien de la déontologie des médecins. Il est indépendant de l'ordre professionnel qu'est le Collège des médecins. Malheureusement, la pratique démontre qu'il s'agit d'un syndicat très complaisant envers les médecins fautifs, notamment en ce qui concerne les affaires d'inconduites sexuelles. Parmi les victimes ayant subi des abus de pouvoir et des blessures psychologiques, il y a des personnes vivant un problème de santé mentale. Par exemple, le syndicat a recommandé une radiation de neuf mois pour une inconduite sexuelle du Dr Claude Gauthier envers une patiente qu'il soignait pour une dépression. La situation est si critique que le président du Collège des médecins, Dr Charles Bernard, a tiré la sonnette d'alarme en 2013 dans une sortie sans précédent pour déplorer les sanctions trop faibles. Le système de discipline est trop long, trop clément et peu proportionnel à la gravité des fautes, dit-il. « Ça n'a pas de maudit bon sens ! Il faut donner un coup de barre. En attendant, le public est fâché contre le Collège des médecins, et je le comprends, mais on ne contrôle pas le bureau du syndicat (...) (La Presse, 14 février 2013). »

L'Institut universitaire en santé mentale de Québec (Hôpital Robert-Giffard)

Madame L. J. a subi des mesures de contrôle lors de son hospitalisation en septembre 2008. Quatre ans plus tard, elle explique que l'isolement et la contention sont pour elle un cauchemar qu'elle ne peut oublier et elle dit se sentir aussi traumatisée aujourd'hui qu'il y a quatre ans. Dans un jugement de la Cour d'appel rendu en 2013, la preuve démontre que l'isolement imposé à Madame « ne l'a pas été pour l'empêcher de s'infliger ou d'infliger à autrui des lésions, mais dans l'objectif de contrôler son comportement opposant et irrespectueux. (...) Le Tribunal en conclut que cette affaire illustre un cas d'utilisation abusive des mesures de contrôle légalement autorisées dans des conditions extrêmes. » (2013 QCCQ 5672)

L'Institut universitaire en santé mentale de Québec a été condamné par la Cour du Québec à payer la somme de 10 000\$ à titre de dommages-intérêts compensatoires.

Les votes doivent être reçus avant le 15 mai 2014.

La petite histoire de l'AGIDD-SMQ

Fondée en 1990, l'AGIDD-SMQ lutte en faveur de la reconnaissance et de l'exercice des droits pour les personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale, des droits de tout citoyen, soit les droits fondés sur des principes de justice sociale, de liberté et d'égalité.

L'AGIDD-SMQ a développé, depuis sa fondation, une expertise unique et reconnue dans plusieurs milieux concernant les droits des personnes vivant un problème de santé mentale.

L'Association porte un regard critique sur les pratiques en santé mentale et s'implique pour le renouvellement de ces dernières. Son action prend différentes formes :

- Prises de position publiques et politiques ;
- Diffusion de formations aux personnes utilisatrices ainsi qu'aux intervenants des milieux communautaires et du réseau de la santé ;
- Diffusion de publications sur les droits en santé mentale ;
- Organisation de colloques sur les droits en santé mentale.

La petite histoire des prix Orange et Citron

Le concours des prix Orange et Citron est une initiative de l'AGIDD-SMQ.

C'est en 1996 que ce concours a vu le jour. De 1996 à 1999, un jury nommé par le conseil d'administration étudiait les candidatures et procédait à la nomination des gagnants. Depuis 1999, un vote populaire permet de déterminer les récipiendaires de ces prix.

Cet événement annuel vise à mobiliser autour de la question du respect des droits des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.

C'est une façon concrète et originale de démystifier « la folie » dans son langage et dans son essence tout en permettant aux personnes de s'approprier un certain droit de regard sur cette société qui trop souvent les exclut ou les marginalise. C'est une occasion qui leur permet de reprendre du pouvoir en ayant droit au chapitre, en devenant juge plutôt qu'accusé.

Le prix Orange est remis à une personne, un groupe, une association ou une institution s'étant illustré de par son implication pour le respect des droits des personnes vivant un problème de santé mentale.

Le prix Citron est décerné à une personne, un groupe, une association ou une institution qui, de par son implication, contrevient au respect des droits des personnes vivant un problème de santé mentale.



BULLETIN DE VOTE

QUI PEUT VOTER ? Toute personne qui vit ou a vécu un problème de santé mentale & toute personne intéressée à la question du respect des droits des citoyens vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.

Votre vote pour **LE PRIX ORANGE**

- Monsieur Jean-Claude St-Onge
- L'Écho des femmes de la Petite Patrie
- Handicap-Vie-Dignité, Michel Allard et le Cabinet Ménard, Martin

Votre vote pour **LE PRIX CITRON**

- Centre de santé et de services sociaux de Gatineau
- Le syndicat du Collège des médecins
- L'Institut universitaire en santé mentale de Québec (Hôpital Robert-Giffard)

VOTEZ

AVANT LE 15 MAI 2014

En ligne : www.agidd.org

Par la poste :

AGIDD-SMQ

4837, rue Boyer, bureau 210
Montréal (Québec) H2J 3E6

Par télécopieur : 514 523-0797

Par courriel : info@agidd.org



Depuis mars 2013, de manière ponctuelle, l'AGIDD-SMQ achemine à un vaste réseau d'alliés son Infolettre **À Contre-Courant**. L'infolettre est destinée aux personnes et organisations intéressées par les enjeux liés à la promotion et à la défense des droits en santé mentale. Les adresses électroniques des personnes et organisations inscrites demeurent confidentielles. Il est possible de se désinscrire en tout temps. Inscrivez-vous via l'adresse suivante : www.agidd.org/contact/infolettre-a-contre-courant



Les prix Orange et Citron 2014 seront remis le **MARDI 27 MAI** lors d'un 5 à 7 au Centre Saint-Pierre (salle n° 1205), situé au 1212, rue Panet à Montréal.

AGIDD-SMQ

Téléphone :

514 523-3443 • 1 866 523-3443

Site Web : www.agidd.org

www.facebook.com/agidd.smq



AGIDD-SMQ

**ASSOCIATION DES GROUPES D'INTERVENTION
EN DÉFENSE DES DROITS EN SANTÉ MENTALE
DU QUÉBEC**

